

LA LETTRE DE DVAR TORAH

"Lorsque la Torah est bien comprise, elle protège, met à l'abri, et illumine les yeux de tous ceux qui la vivent !"

Avec
l'aide
du Ciel !

Merci de ne pas introduire
cette lettre dans un lieu
irrespectueux ni de la jeter.

CETTE LETTRE
EST DESTINÉE A TOUS LES
MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ.
PENSEZ À LA LEUR
TRANSMETTRE !

APPROUVÉE PAR RAV MESSOD 'HAMOU שליט"א

MON PROCHAIN ET MOI

PRISE DE RECUL

Oh comme il n'est pas facile de reprendre l'écriture de cette "lettre" après s'être si longtemps délaissée. Elle était devenue notre "pain quotidien", qui devait être pétri, lever, être enfourné, puis livré tout frais comme si on l'attendait. Et voilà que les semaines succédaient aux mois et même aux années, sans que rien ne vienne. Comme si nous attendions quelque chose, peut-être plus de réactions ? Mais est-il légitime d'en attendre ? Le monde trépide tant que rares sont ceux qui pensent à prendre du recul sur leur passage dans le temps.

Nous venons tout juste en cette fin du mois de Tishri (il y a déjà 5 mois et demi !...) de recommencer la lecture du Livre de Bereshith, la Genèse. Il est aussi appelé Séfer Hayashar, le Livre de la droiture. La Torah s'adresse à chacun d'entre nous et nous raconte comment les Patriarches et les Matriarches ont réfléchi et se sont conduits dans les situations les plus variées. Il s'agissait pour eux d'apprendre à se mouvoir en surmontant une à une les épreuves auxquelles ils ont été confrontés. Toutes leurs motivations, paroles, et actions devaient être cohérentes en elles-mêmes. Elles s'appuyaient sur une constance : la recherche d'une harmonie la plus totale avec la volonté divine. C'est dire qu'il fallait être à même de percevoir et de reconnaître cette volonté. L'initiation était inspirée et guidée par la Providence. L'apprentissage se faisait par l'exemple. L'étude dans la Yeshiva de Shem et de Évèr fut un passage obligé pour décrypter le message et se conformer avec la volonté du Ciel. Ce faisant, les Patriarches et les Matriarches étaient à même d'incarner parfaitement ce qui était attendu d'eux. Leur vocation était immense. L'enjeu l'était tout autant : devenir les modèles par excellence pour toutes les générations à venir, dont nous ou nos enfants sommes/sont les derniers maillons en date.

Il semble ici moins opportun de rapporter ce qu'en dit la Torah. Des érudits s'y consacrent déjà et offrent au public le fruit de leur étude et de leur travail. Parmi eux, Rav Gabriel Benzaquen vient tout juste de publier un impressionnant commentaire en français sur le 'Houmash. Une œuvre à laquelle il s'est consacré cinq ans durant et qui mérite que l'on en retire le plus grand profit.

Il n'est non plus utile d'évoquer le temps qui s'est écoulé depuis notre précédent numéro de la Lettre de Dvar

Torah. Chacun peut se le remémorer à son gré. Ce que l'on en a retiré transparaîtra nécessairement au fur et à mesure de l'écriture des prochaines lettres. S'il plaît à D.ieu que nous ayons les moyens de continuer ! Son aide est éminemment sollicitée. Ceux qui ressentent qu'ils auraient ici un rôle à jouer...

Au cours de ce dernier mois de Tishri, nous étions en Eretz Israël. Il me vint l'idée de vous y associer pour quelques moments et réflexions. Si vous avez envie de faire partie de ce voyage rétrospectif, donc nécessairement un peu décalé... Mais il reste toujours actuel et nous concerne au quotidien. Peut-être plus que ce que l'on pourrait l'entrevoir de prime abord.

TSFATT

Nous sommes arrivés dans la ville sainte de Tsfatt (Safed) l'avant-veille de Kippour. Il nous fallait nous ressourcer, prendre du recul et aussi rencontrer des Guedolim, des Grands de la génération. Leurs conseils nous étaient très précieux. Il est des domaines où l'on n'a pas droit à l'erreur. En l'occurrence, la conduite de notre action pour la Communauté.

Très vite nous étions intégrés dans le monde de l'étude, de la prière, des Mitzvoth et de la Guemiloutt 'Hassadim, actions de bonté et de générosité. En cette veille de fête, il revenait à chacun de se soucier des plus démunis. On sentait que tous y étaient sensibles. Chacun se sentait concerné et, malgré la faiblesse des moyens, la plupart aidaient.

La veille de Kippour était consacrée aux Kaparoth, du mot Kippour, le pardon ou rachat des fautes. Il s'agit d'un rituel qui consiste à faire tourner une volaille vivante -un poulet pour les hommes et les garçons, une poule pour les femmes et les filles- au-dessus de nos têtes pour nous racheter. A Kippour est décidé le sort de chacun : vivre ou mourir. Le Ciel peut donc décréter que l'un d'entre nous doit mourir. Dans ce cas, il pourrait s'opérer un transfert dudit décret sur cette volaille. La prière consacrée est : "Ceci me remplace, ceci me compense, ceci est mon expiation. Ce poulet (ou cette poule) va mourir et moi je vais entrer dans une vie, bonne, longue et dans la paix". Le poulet et la poule sont ensuite portés au Sho'hett, sacrificateur rituel. Son geste dure une seconde. Le sang coule. On bénit, puis on recouvre immédiatement le sang

avec de la terre. Le poulet et la poule sont destinés à la Tsedaka, la charité. Ils seront distribués aux pauvres.

Dans la matinée, nous avons également prié sur les tombes des Tsadikim. Parmi eux, celle du Ari zal (Rabbi Yits'hak Louria), mais aussi du Ramak (Rabbi Moshé Cordovéro, l'un des maîtres du Ari zal), et de Rabbi Yossef Karo (l'auteur du Shoul'han Aroukh). La Parnassa -les moyens de subsistance-, mais aussi la santé et le bien être ont été au cœur de nos demandes. Nous avons pensé à nos familles, amis, et proches de Dvar Torah qui s'attachent à le soutenir.

Les prières de Kippour se sont déroulées dans la Shoule -synagogue- de Tzansz à Tsfatt, dans la vieille ville. Cette Shoule a été fondée 143 ans plus tôt par des émissaires du Rabbi 'Hayim de Tzansz. J'étais un peu surpris de voir que la synagogue n'était pas bondée de monde ce jour-là. On m'apprit que de très nombreux 'Hassidim se rendent à Kippour à Kiryatt Tzansz à Nataniya chez leur Rebbe. Un rendez-vous que d'aucuns ne veulent manquer à aucun prix. C'est l'occasion de faire le plein de Kedousha, de sainteté. Y participent des milliers de 'Hassidim venus du monde entier. Il y avait néanmoins plusieurs Rabbanim sur place. Et bien des fidèles leur ressemblaient, tant par l'apparence que par leur comportement. Une grande ferveur était ressentie à travers les Nigounim, les mélodies et airs traditionnels. Les répliques du public, le sérieux, les larmes parfois et les moments de joie élevaient toutes les prières. Le jeûne était respecté par tous les adultes (dès l'âge de 12 ans pour les filles et 13 ans pour les garçons).

C'était un temps de recueillement et d'introspection par excellence. Celui où l'on s'engage à faire Teshouva, à revenir vers Hashem et à Le faire régner sur nous. Un temps de résolutions pour respecter encore plus scrupuleusement tous les préceptes de la Torah.

FAIRE RÉGNER SON PROCHAIN SUR SOI

Revenir vers Hashem, c'est aussi reconsidérer notre attitude vis-à-vis de notre prochain. "Aime ton prochain comme toi-même" ! (Vayyikra, Kedoshim 19, 18). Pour Rabbi Akiva il s'agit de l'un des principes fondateurs de l'enseignement de la Torah (Yeroushalmi, Nedarim § 9, loi 4).

Un candidat à la conversion s'est présenté devant Hillel. Il lui a demandé de lui enseigner toute la Torah le temps qu'il se tienne debout sur un pied. Hillel lui répondit : "ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'on te fasse". Le reste n'est que commentaires, va et apprends ! (Traité Shabbath 31b).

Le Rambam (Maïmonide) donne une version plus engagée. Il dit : "fais à autrui ce que tu veux qu'on te fasse". Veiller à ne faire, à n'agir envers autrui, que comme nous aimerions

que l'on agisse envers nous (Mishné Torah, Shoftim, Ével, 14, loi 1).

Rav Yerou'ham Leibovitch était le Mashgia'h, directeur spirituel de la Yeshiva de Mir en Lituanie. Il va peut-être encore plus loin. En substance, le Rav Yerou'ham zatsal dit que Hashem est le Roi que tout le monde se doit de faire régner sur soi. Faire régner consiste ici à honorer, craindre et aimer du plus profond de nous-mêmes. Or chacun doit aussi faire régner son prochain sur soi pour le respecter et l'honorer comme il se doit. Il est Tsélèm Élokim, à l'image d'Hashem. Nous devons donc lui accorder tous nos égards (Daath 'Hokhma OuMoussar).

On le voit, il y a d'une part la relation entre l'homme et Hashem. D'autre part, il y a la relation entre l'homme et son prochain. Or ces deux types de relations sont absolument fondamentales et complémentaires. Honorer Hashem c'est s'attacher à accomplir toutes les Mitsvoth de la Torah. Celui qui ne recherche pas à aimer et à respecter son prochain est très loin de réaliser ce qui est attendu de lui. Il ne peut dès lors être considéré comme une personne craignant D.ieu. Il ne sert pas Hashem comme Hashem l'attend de chacun de nous.

Certains pensent qu'il faut remplir des conditions préalables pour mériter d'être qualifié de "prochain". Pour eux, seuls les porteurs de l'attribut "prochain" devraient être aimés comme nous-mêmes. En somme, seuls ceux qui se conforment à certaines règles et répondent à des critères définis. Il est donc procédé à une sélection. Elle conduit d'une part à en aimer certains et, d'autre part, à en ignorer d'autres. Celui qui est ignoré se sent forcément rejeté, dénigré, voire haï. Cette sélection devient une ségrégation qui, en définitive, mène à la haine gratuite. Elle concerne tous ceux qui ne seraient pas gratifiés du statut de "prochain". Nous devons revenir sur ce point.

Il est naturel que l'homme ait tendance à se sentir plus proche de celui qui pense et agit comme lui. Il reste que la Torah n'encourage ni discrimination, ni ségrégation au sein de la communauté d'Israël. Les différences entre les êtres n'induisent pas, ni ne conditionnent, l'amour que l'on doit se porter. En dehors de la communauté d'Israël, des relations intimes nous sont interdites. Cela impose des restrictions claires. Mais nos relations doivent toujours être empreintes du plus grand respect mutuel.

LE PARDON

Chacun d'entre nous peut demander à Hashem de nous pardonner nos fautes et nos manquements. Hashem nous a fait là un immense cadeau ! Dans son infinie bonté, Il est effectivement prêt à nous pardonner. À la condition que nous regrettions nos écarts de tout notre cœur. Mais il faut aussi que nous nous engagions à nous corriger et à

accomplir ce qui est attendu de nous par le Ciel. Kippour est le temps de prédilection. Mais en réalité nous pouvons tout le temps et à chaque instant demander pardon, nous amender et revenir vers Hashem.

Seules les fautes commises envers Hashem sont ici considérées. N'y sont pas incluses les fautes commises envers autrui. Or, il existe un moyen de nous "blanchir" de nos écarts de conduite envers nos prochains. Il consiste à leur demander expressément de nous pardonner. Selon la faute commise, il se pourrait que nous ayons aussi besoin de réparer le préjudice causé. Personne ne gagnera à rester fier et à s'abstenir de demander pardon envers ceux qui ont été offensés ou lésés. Notre "dossier" restera chargé de ces fautes-là. Plus longtemps nous nous abstenons, plus le dommage peut être ressenti et, de fait, grandir. Ce dernier peut, à la longue, se transformer en un redoutable accusateur. Par nature, un accusateur réclame justice et réparation. Sous quelle forme ? Il ne nous appartient pas de le définir. Mais elle pourrait s'avérer des plus douloureuses pour nous, voire pour nos proches, à D.ieu ne plaise.

Strictement à titre d'illustration, citons le cas de cette femme. Elle avait coupé les cordes à linge sur lesquelles sa voisine avait suspendu sa lessive. Peu après l'une des filles de cette femme tomba gravement malade. Sa famille commençait à désespérer de la voir se rétablir. En dernier ressort, la mère de l'enfant alla consulter son Rav. Il lui demanda si elle n'avait pas commis un impair vis-à-vis de quelqu'un. Elle se souvint de la lessive de la voisine qui a été toute salie par sa faute. Elle raconta toute l'histoire à son Rav. Il l'enjoignit d'aller immédiatement révéler son geste, demander et obtenir le pardon de sa voisine. Cela à n'importe quel prix, quitte à la supplier et à la dédommager. Cette dernière lui accorda le pardon et, effectivement, peu après la fille de cette femme guérit.

En obtenant le pardon de nos prochains, nous nous libérons d'un poids qui peut être énorme. Simultanément, nous grandissons en humilité. Nous prenons aussi davantage conscience de l'attention à porter à tous nos gestes. Que chacun d'eux n'aie que des effets heureux, positifs, en accord avec les prescriptions de la Torah. De ce fait, il nous sera donné d'accéder à de nouveaux champs d'action. Notre potentiel a grandi : notre horizon s'est dégagé et éclairci. Nous pourrions alors devenir dignes de nous voir confier de nouvelles missions par la Providence. Chemin faisant, la Providence saura nous faire bénéficier de Ses largesses.

Nous avons deux types de pardons. Le premier est accordé par Hashem. Le second pardon est accordé par notre prochain. Ces deux pardons sont complémentaires et nécessaires pour que nous soyons totalement "blanchis". Il n'y a aucun "passe-

droits" ou exception. Pour notre bien, personne ne peut se soustraire de demander pardon et de s'amender.

Nous l'avons déjà dit, les conséquences qui peuvent résulter d'offenses non pardonnées peuvent être terribles. Cela est d'autant plus regrettable qu'elles peuvent être évitées. Le pardon que nous pouvons obtenir d'autrui est le plus souvent parfaitement accessible. Le pardon doit être entier, complet et sincère. Dès qu'il nous est accordé, s'ouvrent devant nous des horizons autrement lumineux.

Mais il nous faut ici essayer d'aller encore plus loin.

LA PRIMAUTÉ DE LA RELATION AVEC AUTRUI

Hashem est le Roi de toute la création. Or, l'un des traits de Sa grandeur est qu'Il renonce à la préséance qui Lui est due. Dans quelles circonstances ? Lorsqu'il s'agit d'honorer son prochain. Lorsqu'il faut aussi protéger et préserver le rapport avec autrui. La relation vis-à-vis de son prochain est absolument primordiale pour Hashem. L'honneur dû aux hommes peut prévaloir et repousser un interdit -une injonction de ne pas faire- de la Torah.

Au troisième jour de sa Brith Mila, la circoncision, Avraham Avinou avait 99 ans. Or, il interrompit subitement son dialogue avec Hashem. Pour quelle raison ? Pour courir au-devant de trois voyageurs qui apparurent au loin. Avraham Avinou voulait à tout prix les accueillir et les inviter à se restaurer. Hashem n'en n'a nullement été offensé. Avraham Avinou venait en fait d'agir strictement dans le sens voulu par Hashem. C'est au troisième jour de la Brith Mila que la douleur est la plus intense. Hashem voulait protéger Avraham Avinou. Il fit régner une chaleur torride afin que personne ne sorte de chez soi. Mais Avraham Avinou était affligé de ne pouvoir accueillir des invités. Hashem eut pitié de lui et envoya donc ces trois voyageurs (Rashi sur Beréshith, Vayyéra, verset 1).

La Torah relate également une situation dramatique où Hashem renonce à l'honneur qui lui est dû. On va le voir, la Torah va imposer de repousser l'interdit d'effacer Son Nom. C'était au temps du Tabernacle dans le désert. C'était aussi lorsque le Temple à Jérusalem remplissait son rôle au sein du Peuple d'Israël. Deux situations pouvaient se produire qui exigeaient d'être clarifiées. Une femme mariée s'était isolée avec un autre homme que son mari. Le fait a été attesté par deux témoins après qu'elle ait été mise en garde. Ou encore, son mari l'a soupçonnée d'avoir eu une relation interdite. La femme était conduite devant le Kohen, le Prêtre, pour que se révèle si elle était restée pure ou non. Elle devait jurer de son innocence. Le Kohen écrivait alors le Nom d'Hashem sur un parchemin puis il le trempait dans de l'eau lustrale. L'encre, donc le Nom d'Hashem, s'y effaçait. Puis le Kohen faisait boire de cette eau à la femme. Par l'action de cette eau, se révélait son statut : pur ou impur. Hashem a préféré que Son Nom soit effacé pour que la

femme pure recouvre son honneur aux yeux de son mari. Cette épreuve se déroulait en public. La femme était alors également réhabilitée vis-à-vis du Klal, l'ensemble d'Israël. C'est la Torah, expression d'Hashem, qui en a précisé le rituel (Bemidbar, Nasso, 5, 18 et Rashi).

On le voit, la relation vis-à-vis d'autrui est absolument capitale, tant pour les hommes, que pour Hashem. Et c'est Hashem qui l'a voulu ainsi.

Considérons maintenant une personne qui connaît la Torah. Elle l'enseigne. Elle affiche son souci de respecter scrupuleusement tous les préceptes de la Torah vis-à-vis d'Hashem. Mais, apparemment, elle n'a pas conscience qu'elle enfreint le précepte d'aimer son prochain comme soi-même. Que devons-nous en penser ?

Son enseignement peut être remarquable et même génial à certains égards. Or il ne correspond pas. Il n'est pas en harmonie avec la façon dont cette personne se conduit avec son entourage. Se pose tout naturellement la question de la valeur de son enseignement. Le Rav a pris le relais du Kohen dans son rôle de détenteur du savoir et de sa transmission. Sa fonction est si éminente que la Torah le compare à un Ange, un messenger d'Hashem. Il a donc la vocation et il lui incombe d'être aussi parfait qu'un Ange (Voir aussi Rashi et Radak sur Malakhi 2, 7). Sinon, sa Torah, son enseignement, est remis en cause et n'est pas recevable.

Toute personne se doit d'accepter d'accomplir toutes les Mitzvoth. S'il en est une parmi elles qu'elle refuse délibérément, elle pourrait être qualifiée d'hérétique. Le statut de Moumar, renégat, peut même être appliqué selon les Mitzvoth et les circonstances de la transgression (Traité 'Houlin, 5a).

La responsabilité varie selon la conscience. Une personne très rigoureuse est méticuleuse dans tous ses actes. Elle agit selon ce qui est prescrit. Toutefois, si elle conduit sa relation à autrui sur un mode sélectif, qu'en est-il de sa responsabilité ?

L'amour du prochain est tellement essentiel. Il induit tous les actes et toutes les considérations. Même la seule relation entre l'homme et Hashem dépend de l'amour du prochain. L'appréhension du monde, la compréhension et le vécu sont concernés. Ils sont affectés, biaisés, et même tronqués, en cas d'amour défectueux, d'indifférence ou de haine du prochain.

Prendre en compte autrui, comme ses besoins, c'est lui accorder de la considération. S'en abstenir, de façon continue et répétée, signifie qu'on ne le respecte pas. Ce dernier se sent bafoué. Il ne sent pas qu'on lui témoigne de l'amour. Il ne sent pas dans cette relation qu'il existe aussi pour lui-même. Il perçoit que l'autre veut se servir et profiter de lui. Même si l'intention de celui qui se conduit

ainsi est de faire atteindre à autrui, à son "prochain" une Madréga, un niveau, vers un idéal ? Oui, effectivement, parce que le message qu'il veut faire passer n'est pas entendu. Il ne provoque aucune résonance. Tant le chemin indiqué, la façon de l'aborder et d'y progresser restent étrangers et incompris. La séduction des premiers temps se verra tôt ou tard récusée. À sa place prendra corps une frustration d'avoir été floué et abusé. Ce sentiment pourrait même conduire au rejet de l'enseignement transmis. Malgré tout ce que cet enseignement pouvait avoir de bon et d'excellent. Ce sentiment d'avoir été floué pourrait même conduire les plus faibles à un éloignement de la Torah. À D.ieu ne plaise. Les conséquences peuvent être des plus détestables. Il en résulte une situation diamétralement opposée aux espérances initiales de part et d'autre.

Quant à celui qui prodigue son enseignement ainsi, rappelons-le, il témoignera son approbation seulement envers ceux qui se conforment à ce qu'il attend d'eux. Cela implique qu'ils remplissent les conditions requises pour être qualifiés de "prochain". Nous les avons déjà évoquées.

Par contre, s'ils ne répondent pas positivement à toutes ses attentes, il n'aura de cesse de les condamner. Plus, il portera sur eux un jugement négatif, voire culpabilisant. Un jugement qu'il risque bien d'exprimer tout autour de lui. Du coup les règles les plus élémentaires du Lashon Hara, de l'interdit de la médisance, seraient enfreintes. Alors qu'il est crucial, impérieux et fondamental de ne pas tomber dans ce travers. Médire n'est pas mentir, c'est juste dire une vérité. Une vérité qui peut être extrêmement préjudiciable envers quelqu'un... De plus, par le jeu de l'approbation et du rejet, il (celui qui prodigue son enseignement ainsi) conditionne et lie à lui. Nous nous trouvons ici devant une forme redoutable de manipulation et d'aliénation.

À quelles fins manipuler ? Par orgueil, par recherche de pouvoir, pour défendre une position et/ou des intérêts matériels. Rabbi Levitas, de Yavnéh, nous enseigne : "Sois très très humble parce que la fin de l'être humain (sur terre) est de devenir vermine (Pirké Avoth 4, 4). Toute recherche de pouvoir est un leurre et une double usurpation. On s'arroge le droit de s'emparer du pouvoir et de l'honneur réservés à chacun. On usurpe l'honneur dû au Ciel. Que dire à propos du non-respect du 10^{ème} Commandement : Tu ne convoiteras pas... ?

INCIDENCE ET RESPONSABILITÉ

Lashon Hara et manipulation génèrent une situation de haine gratuite. La haine gratuite est, à elle seule, aussi grave que l'idolâtrie, le meurtre et l'inceste réunis (Traité Yoma, 9b). Elle aveugle et fait perdre la raison. Elle peut entraîner à commettre l'une de ces trois fautes ou même toutes les trois. Donnons deux exemples.

. Lorsqu'on hait, on peut aisément se laisser emporter par la colère. Or le propre de la colère est de "sortir de ses gonds". C'est un état idéal pour se laisser envahir par le Satan et "se placer sous l'emprise de toutes sortes d'enfers" (Traité Nedarim, 22a et Or'hoth Tsadikim, Shaar 12). Céder à la colère, c'est comme pratiquer la Avoda Zara, un culte idolâtre (Traité Shabbath, 105b). Certes, Rabbénou Yona établit une distinction spécifique pour le Talmid 'Hakham, Sage, érudit en Torah. À lui d'exprimer sa colère envers quiconque aurait porté atteinte à son Kavod, son honneur (Pirké Avoth, 5, 11). Car "tout Talmid 'Hakham qui ne se venge pas et ne porte pas rancune comme un serpent n'est pas un Talmid 'Hakham" (Traité Yoma 22b). Ce n'est en fait pas pour lui qu'il se venge, mais pour la Torah qu'il représente et qu'il défend ainsi. Autrement, le Passouk "Tu ne te vengeras pas... (Vayyikra, Kedoshim 19, 18) ne pourrait être compris. Il reste que tout Talmid 'Hakham ne peut en revendiquer le titre sans risque. Quel risque court-il ? Celui de faire naître en lui un sentiment d'orgueil. De plus il afficherait un manque d'humilité qui pourrait surprendre, être incompris, voire blâmé. Pour le Sma ('Hoshen Mishpatt 15, 1) **aucun** Talmid 'Hakham ne peut plus revendiquer ces prérogatives. C'est au Klal de le reconnaître et de l'honorer en conséquence.

. Lorsqu'on hait, on peut être amené à faire blêmir son prochain en public. On peut aussi aller jusqu'à lever la main sur lui. Tous deux sont des actes relevant du meurtre ou qui s'y apparentent. Ils peuvent entraîner la mort, spirituelle ou physique.

On s'en souvient, Moshé Rabbénou suivit le conseil de son beau-père, Yithro. Il a donc désigné des juges en charge respectivement de populations de 1000, 100, 50 et 10 hommes pour le seconder. Ces juges ont été reconnus parmi des hommes valeureux, riches (Rashi), craignant D.ieu, droits et intègres et haïssant le lucre. Ils avaient les caractéristiques requises pour défendre le Émeth, la vérité. Ils devaient aussi résister aux tentations de corruption (Shemoth, Yithro, 18, 21). Ils étaient choisis bien évidemment parmi les 'Hakhamim, les Sages. Mais le critère de sélection essentiel, était leurs bonnes Midoth, l'excellence des traits de caractère (Rabbénou Be'Hayyé, idem). Le plus accompli d'entre eux est la Anava, l'humilité, ressentie par un grand homme. À l'instar de ce qu'ont éprouvé Moshé Rabbénou et Aharon, le Grand Prêtre. Ils se sont considérés comme "rien" : "Na'hnou Ma ?" (Shemoth, Beshala'h 16, 8). Les bons traits de caractère sont cruciaux lorsque l'on est en situation de responsabilité à l'égard du Klal. Les juges, Shoftim, ont été désignés par inspiration divine. Les Shotrim, eux, constituaient une force de police, assignée pour faire appliquer les jugements (Devarim, Shoftim, 16, 18 et Traité Sanhédrine, 16b). Les Shotrim désignés dans le désert ont été choisis sur le modèle des premiers Shotrim Hébreux. Ceux qui encadraient les Beneï Israël durant l'esclavage d'Égypte. Ils

avaient préféré se laisser frapper par les Égyptiens pour que leurs frères, eux, soient épargnés (Shemoth, Shemoth 5, 14 et Bemidbar, Behaalothékha 11, 16). Chaque Beith Din -tribunal rabbinique- actuel, doit disposer de la Samekhouth. Il s'agit d'une habilitation qui rend le Beith Din apte à juger. Celle-ci lui est attribuée par une haute autorité rabbinique reconnue. Ce faisant, le Beith Din s'identifie et se situe de facto en continuité du Beith Din qui prévalait au temps de Moshé Rabbénou.

Les prérogatives du Beith Din ont toutefois quelque peu changé depuis. Le Sanhédrine, la Grande Assemblée de 71 juges et sages, n'est hélas plus opérationnel. Il a besoin de la présence effective du Beith Hamikdash, du Temple à Yeroushalayim pour siéger. Lui seul pouvait légiférer et trancher les cas les plus graves et les plus complexes. Par ailleurs, plus nous sommes éloignés du Don de la Torah au Mont Sinaï, plus nous avons besoin que l'enseignement soit explicite. La Torah peut parfois paraître hermétique, voire incompréhensible. Une clarification, adaptée et affinée, permet d'en assurer la parfaite compréhension. C'est le rôle que remplit la Torah orale -avec les commentaires successifs qui en éclairent les textes- par rapport à la Torah écrite. Dès lors, le Beith Din recherchera d'abord à expliciter et à concilier avant de juger et de sanctionner.

Il n'est ni donné à tout le monde, ni sans danger de prétendre aujourd'hui avoir "les épaules assez larges". Pourquoi donc ? Pour estimer légitimement disposer du droit qu'avaient les Shoftim de la Torah. Ils devaient juger, décider, imposer des règles coercitives et sanctionner. Surtout si l'on est seul et que l'on agit sans concertation ni l'adhésion de ses pairs. Cela supposerait être animé par le Roua'h HaKodesh, avoir l'inspiration divine. À défaut, celui qui incite ou commande d'agir avec violence envers autrui fauterait et ferait fauter.

Il est prescrit : "Tu ne placeras pas d'obstacle devant l'aveugle" (Vayyikra, Kedoshim 19, 14). De là vient l'interdit de faire trébucher -fauter- quiconque. Or, celui qui obéit à ces ordres et intervient avec violence se croit couvert et autorisé d'agir ainsi. Il ignore que son acte pourrait, à D.ieu ne plaise, être une faute qu'il devra lui-même assumer. "Ein Shalia'h Lidevar Avéra", on ne peut accomplir une faute au nom de quelqu'un. Seul celui qui la commet en est responsable. Sauf s'il n'est pas "Bar Daath", s'il est inapte à comprendre (Traité Kidoushin, 42b). Dans ce dernier cas, la faute revient à celui qui l'a suggérée ou ordonnée.

Selon Machiavel « la fin justifie les moyens ». Cela signifie que tous les moyens sont bons pour parvenir à ses fins. À supposer que les fins soient louables. Tandis que chez-nous, c'est bien évidemment le contraire. "La fin ne justifie pas les moyens !". Nous ne pouvons utiliser n'importe quel moyen

ou procédé pour parvenir à nos fins. Moyens et fins doivent absolument être conformes à l'esprit de la Torah. Il nous est même interdit de nous servir de nos connaissances de Torah en vue d'intérêts personnels (Rabbi Tsadok, Pirké Avoth 4, 5).

Rappelons que la haine gratuite a conduit à la destruction du deuxième Temple de Jérusalem. Le Peuple Juif a été exilé et est toujours en exil depuis deux mille ans.

LE FOURVOIEMENT

Ceux qui ont une appréciation très élevée du Talmid 'Hakham, du Sage, érudit en Torah, ont du mal à nous suivre. Est-il possible que ce que nous venons d'exposer traduise bien une réalité ? Le sentiment de vénération qu'ils portent envers l'authentique Sage de la Torah est tout à leur honneur. Il reste que personne n'a le droit d'être incrédule et naïf. Il peut y avoir tromperie, même tout à fait involontaire. Un érudit est avant tout un être humain. Il peut aussi faire des erreurs, suite à une interprétation restrictive. Isolation, repli sur soi, absence de concertation avec ses Maîtres n'assurent pas d'être dans le vrai. Il en est de même s'il ne confronte pas ses réflexions avec ses pairs. Il risque alors de s'engager dans une démarche erronée, à l'opposé du "Daath Torah". Le "Daath Torah" résulte de la pensée profonde qui découle de la connaissance du Émeth, de la Vérité de la Torah.

Des années de fréquentation peuvent être nécessaires pour se rendre compte de telles incohérences. Surtout si l'on a soi-même profité de l'enseignement prodigué. Or pour discerner entre excellence et manquements il faut d'abord retrouver son autonomie et être capable de remettre en cause. Cela ne peut se faire tant que l'on demeure subjugué.

Elisha ben Abouya était l'un des Maîtres de Rabbi Méir Baal Haness. C'était donc un très Grand en Torah. Or il s'est lui-même fourvoyé. Rabbi Méir l'a supplié maintes fois de revenir vers Hashem. Son Maître s'y refusait. En fait il était allé trop loin et s'était égaré. Elisha ben Abouya ne pu s'amender et faire Teshouva (Traité 'Haggiga, 15a). Rabbi Meir ne pouvait que prier et prier pour sauver l'âme de son Maître. Si le Talmud en fait état, c'est pour que nous évitions de tels écueils.

Il reste à prier, jusqu'à ce que tout homme dans cette situation comprenne qu'il est dans l'erreur et s'amende. Il ne suffit pas de connaître la Torah, de l'enseigner, et de veiller à respecter scrupuleusement les préceptes de la Torah vis-à-vis d'Hashem. Encore faut-il réellement respecter le précepte d'aimer son prochain comme soi-même. Certainement qu'en son for intérieur, il s'estime irréprochable. Il pense qu'il agit même avec clairvoyance. Il ne rechercherait que le bien et qu'à faire avancer autrui sur un chemin qui se voudrait exigeant. Ne vise-t-il pas, selon lui, à le faire parvenir à de hauts niveaux ?

Pourtant, nous déplorons ici l'absence d'amour du prochain, le non-respect et le rejet d'autrui. Cet "autrui" auquel il est refusé le statut de "prochain".

Est-il nécessaire de donner un éclairage concret sur ce qui conduit à ce fourvoiement ?

Une tragique erreur est en cause, en forme de boucle ou de cercle vicieux. Elle s'appuie sur une forte confiance en soi qui donne à sa pensée des airs de vérité. Il s'en convainc lui-même. De fidèles soutiens l'encouragent. La confiance en soi prend des proportions démesurées et exagérées. Sa pensée est exprimée sans retenue, comme s'il elle ne pouvait être contredite. Il en résulte que sa seule appréciation des besoins d'autrui lui suffit pour être certain d'être dans le vrai. Il va donc y répondre à sa manière. À l'autre de recevoir et d'apprécier. Et s'il n'adhère pas ? Qu'il s'arrange, s'adapte, change et patiente. Qu'il se convainc que ce qu'il reçoit est effectivement bon pour lui. À l'autre de se faire violence : en muselant et en frustrant sa conscience et ses attentes.

Il est pourtant un principe fondamental en éducation, que le monde de la Torah veille à appliquer. Le Roi Salomon (Mishlé, 22, 6) nous dit : "Éduque l'enfant pour lui-même, selon son inclinaison, son chemin et son caractère, de sorte que même lorsqu'il avancera en âge, il ne s'en écartera pas". Il incombe de s'attacher à reconnaître ses tendances, ses dons, ses difficultés aussi. En un mot, il faut mettre à jour les atouts dont Hashem l'a doté, pour discerner ses besoins essentiels. Il sera alors possible d'y répondre et de guider l'enfant. C'est à cette condition qu'il en viendra à se réaliser pleinement selon l'enseignement de la Torah.

De même, lorsqu'un homme riche perd toute sa fortune, la communauté doit le pourvoir d'attributs de richesse pour qu'il ne se sente pas déchoir trop brutalement. Ainsi Hillel a procuré un cheval à un ancien riche, ainsi qu'un serviteur pour courir au-devant de lui. Un jour qu'il n'a pu trouver de serviteur, Hillel l'a tout simplement remplacé et couru durant trois miles (Traité Ketouvoth, 67b). L'intérêt d'autrui est si primordial que l'on doit même être prêt à ne pas tenir compte du nôtre. Sauf s'il en va de notre vie (Traité Baba Metzia 62a). Hillel était à un tel niveau que son amour du devoir et son amour du prochain se sont ici réunis et confondus. Supposer que Hillel en ait ressenti le moindre avilissement est tout simplement incongru.

Comme nous, vous l'avez compris. La Torah constitue le plus grand et le plus précieux cadeau qu'Hashem a fait au monde et plus particulièrement aux Beneï Israël. Ils sont les seuls qui ont accepté d'en respecter tous les préceptes. C'était lors du Don de la Torah, au Mont Sinaï, il y a 3325 ans. Leur engagement a été confirmé en Perse au moment de Pourim, 957 ans plus tard.

Or, comment vais-je pouvoir guider autrui si je n'apprécie ses besoins qu'à travers les miens ? Et si mon entendement n'était pas fiable ? Ce que j'estime être bien pour lui ne suffit-il pas ? Est-il si crucial de prendre en compte ses aspirations profondes ? Comment être sûr de les découvrir ? Dois-je réellement m'interroger ? Et pourtant... pourtant... Pourtant, je ne peux aimer autrui si je ne vais pas vers lui avec l'intention de le comprendre pour lui procurer ce dont il a vraiment besoin ou qui lui ferait du bien. Si je le bouscule et le contrains, il est plutôt rare qu'il l'apprécie et en soit heureux. Or aimer autrui, c'est lui montrer combien il m'importe. C'est lui faire sentir combien il m'est cher et combien j'ai à cœur de rechercher son bien. S'il reçoit du bien ou non apparaît ici secondaire. Ce n'est qu'en agissant ainsi que se manifeste l'amour pour autrui. On aime selon ce que l'on donne, selon la façon dont on s'investit dans la quête du bien d'autrui. Mais celui qui donne pour retirer de la satisfaction d'avoir donné, donne-t-il vraiment ? Se soucie-t-il seulement de savoir si son don a réellement répondu à une attente ? S'il a été le bienvenu ? Agir ainsi c'est se donner en fait à soi-même, non à autrui. On ne lui témoigne en aucun cas de l'amour.

Tout au plus, on peu exiger de soi, mais rien d'autrui. De même, à nous de voir le bien en lui et le juger favorablement. Seulement alors il est possible de parvenir à l'aimer. Sans cela, il y a inconscience, incompréhension et haine, d'un côté. Il y a aussi une montagne de frustration de l'autre côté.

S'AFFRANCHIR

Nous avons reçu le commandement de veiller sur nous-mêmes pour être en bonne santé. "VeniShmartem Meod LeNafshotékhèm" (Devarim, Vaét'hanann 4, 15). Il s'agit de notre santé physique, mais aussi de notre santé psychique. Toutes deux concourent à notre réalisation. Elles ont donc un impact sur notre spiritualité.

Rabbi Zousha de la ville d'Anipoli était le frère de Rabbi Élimelekh de Lijensk. Tous deux vécurent il y a plus de deux siècles en Galicie. Rabbi Zousha s'admonestait parfois. Il évoquait le Tribunal Céleste devant lequel il devra rendre des comptes à 120 ans. Il ne craignait pas qu'on lui reproche de ne pas avoir été au niveau des Patriarches ou des Grands d'Israël. Par contre, il craignait qu'on lui reproche qu'il n'ait pas été Zousha. Celui qui avait le potentiel d'être Rabbi Zousha. Celui qui en a été détourné, ou qui ne s'est pas donné les moyens de le devenir.

Que chacun veille scrupuleusement à ce que son parcours ne soit ni obstrué, ni dévié. Qu'il veille à ne pas être empêché de réaliser son potentiel. Qu'il veille enfin à devenir ce que la Providence a prévu pour lui.

La négation de but en blanc, "d'un revers de main", par quiconque, ne peut en aucun cas détruire cette analyse. Il

ne suffit pas d'affirmer qu'elle est fausse pour le croire. Tout au plus cela conforterait à demeurer dans l'erreur au lieu de s'amender et de se corriger. Aux détracteurs de démontrer sa faiblesse. Qu'ils apportent la preuve de façon claire et irréfutable qu'elle est sans fondement. Si l'on s'y oppose avec force, avec colère même, n'y fera rien. Chacun dispose de son libre jugement pour apprécier par lui-même si l'analyse proposée ci-dessus tient la route ou non.

Qui ne doit pas s'affranchir d'urgence, autant que faire se peut, de toute aliénation ? Qui ne doit pas mettre à profit la capacité de jugement dont la Providence nous a dotés ? S'abstenir et ne pas réagir c'est refuser de devenir celui/celle que la Providence attend de nous. Nous n'aurons alors qu'à nous en prendre à nous-mêmes. Nous n'aurons peut-être aucune excuse lorsque, à 120 ans, nous aurons à rendre des comptes. Mais d'ici-là, que serions-nous devenus ? En aurons-nous peur ou au contraire en serons-nous heureux ? Avons-nous vraiment conscience de l'immensité des moyens et des opportunités que la Providence nous a confiés ?

Certains pourront trouver confortable d'être pris, attrapés dans des filets. Ne se sont-ils pas laissés persuader que cela était pour leur bien ? Mais dépassons ce confort apparent et interrogeons-nous. Avons-nous le droit de démeriter du projet Divin qui a été placé en nous ? Le potentiel qui nous a été confié est quasi illimité. Cela créer un devoir. Il exige que nous veillions à être capable de conduire notre barque nous-mêmes, en toute autonomie.

On se souvient de la parabole enseignée par Rabbi Akiva, où il fait parler le renard. Depuis la berge, celui-ci s'adresse aux poissons dans la rivière. Il les enjoint de le rejoindre pour... éviter d'être pris dans les filets des pêcheurs (Traité Brakhoth, 61b). Leur bon sens leur dicte de rester dans la rivière et de tout faire pour éviter d'être pris. À défaut, ils finiraient avalés, dans le ventre du renard. Le renard c'est la perte d'identité, l'aliénation et l'assimilation. La rivière, c'est l'eau sécurisante, symbolisant la Torah, qui est notre vie. Elle exige de lutter pour être soi-même et ne pas disparaître. Les filets des pêcheurs sont tendus pour nous capturer. Mais tant que nous avons la volonté de nous battre, nous restons libres d'agir. Que ce soit toujours en conformité avec ce qui est attendu de nous par le Ciel.

LA RECONNAISSANCE

Il reste que lorsque nous avons reçu, nous restons redevables à jamais. Exprimer sa reconnaissance procède de la Mitzvah de remercier pour tout le bien reçu. Il nous revient aussi de rendre le bien pour le bien. Mais il s'agit ici d'une dette que nous sommes pourtant seuls à éprouver. Peut-elle être réclamée par celui qui nous a donné ? Non, parce qu'il est censé et réputé avoir donné Lishema.

Littéralement cela signifie qu'il a donné pour et au nom de ce qu'il a donné. L'action de donner intègre le don, et inversement. Elle n'est pas dissociée du don. Elle est partie prenante du don. Celui-ci est fait sans contrepartie. Il est fait pour le don lui-même, en quelque sorte. Il est réputé être fait par amour et d'une manière désintéressée. Ce don s'est adressé à nous qui en avons été les bénéficiaires.

Mais peut venir le temps où l'on se sent rassasié. Il se peut aussi que l'on ne veuille plus recevoir ce qui nous est offert. Ce n'est pas un manque de reconnaissance que de le refuser. Ayant été donné Lishema, il n'y a pas de contrepartie ni à donner, ni à exiger en retour. Seul l'accomplissement de la Mitzvah de reconnaissance envers le bienfaiteur nous incombe. Qui ne souhaite pas pouvoir rester reconnaissant à jamais pour tout ce qu'il a reçu de bien et de bon ? Même s'il a aujourd'hui d'autres quêtes ou d'autres besoins ? Cette reconnaissance devrait persister. Chacun doit garder en soi le ressort -le besoin et l'envie- pour la conserver vivace. Qu'il n'y ait aucun signe qui viendrait altérer ou contrarier la volonté d'être reconnaissant.

Une attente et une revendication injustifiées gêneraient, et contraindraient toutefois à prendre de la distance. De part et d'autre est requis un travail sur soi. Un exemple extrême et sublime est donné par le Roi David. Il a été capable de reconnaître et de qualifier A'hitofel d'ami, d'intime, de confident et de maître (Pirké Avoth 6, 3). Cela en dépit du fait que A'hitofel ait comploté contre le Roi David pour l'anéantir (Samuel, 16, 17).

Rabbi Aharon de Karlin était un Rebbe en Pologne voilà quelque 150 ans. Il a dit que le plus grand malheur qui puisse arriver est qu'un Juif oublie qu'il est fils de Roi. "Banim Atem LaShem", vous êtes les enfants d'Hashem (Devarim, Rehé 14, 1). Lorsqu'on fait partie des enfants d'Hashem, qui est le Roi de toute la création, on doit se sentir très fort. Certes il nous faut nous conduire dignement, selon notre rang de fils du Roi. Noblesse oblige ! Mais nous disposons aussi d'un immense pouvoir pour agir en tant que tel en mettant à profit l'immense potentiel qui a été placé en nous. Du reste, "chacun doit se dire : c'est pour moi que le monde a été créé" (Traité Sanhédrine 37a). Tant chacun de nous compte et est précieux pour Hashem. Surtout que personne n'en retire le moindre sentiment d'orgueil, à D.ieu ne plaise.

La fête de Shemini Atséreth - Sim'hath Torah, juste après Souccoth, vient de finir (c'était il y a déjà 5 mois et demi !...). Au sortir de la Shoule, chacun se salue en se souhaitant "un bon hiver". La prière "qui fait souffler le vent et tomber la pluie" venait juste d'être rétablie suivant le rituel. À Tsfatt un 'Hassid m'a répondu en me souhaitant "le bien tout le temps". C'est une très belle réponse. Elle exprime aussi une

idée essentielle qui s'adapte merveilleusement à la Teshouva. Le retour vers Hashem s'opère par prédilection durant les mois d'Elloul et de Tishri, jusqu'à Kippour, voire Hoshana Rabba. Or ce retour vers Hashem ne doit pas être limité dans le temps. Bien au contraire, notre Teshouva doit se poursuivre "tout le temps".

Que pour chacun ce soit bien tout le temps !

MAIS... C'EST DÉJÀ PESSA'H !...

La fête de Pourim vient tout juste d'être célébrée. Elle marque un complet retournement de situation. Le Peuple Juif fut miraculeusement sauvé. C'était à l'époque de l'exil de Babylone. Or, c'est un temps particulièrement propice pour que nos requêtes soient agréées. Tout nouvel engagement pour augmenter l'étude et la pratique des Mitsvoth peut recevoir une impulsion et un soutien exceptionnels.

Pessa'h approche maintenant à grands pas. C'est presque demain, tant nous avons à faire pour nous préparer à revivre la sortie d'Égypte. Se libérer du joug de l'esclavage n'est pas facile. À nous d'extirper le 'Hametz. Littéralement il s'agit du levain, incarné par le Yetzer Hara, le mauvais penchant. Il représente tout ce qui, au fond de nous, empêche, retient et nous freine pour nous rapprocher davantage de Hashem.

Nous vous souhaitons à tous une profonde et authentique libération à l'occasion de la fête de Pessa'h ! Elle dure huit jours. Elle débute cette année le 25 mars au soir (avant 19 heures à Paris) jusqu'au 2 avril après la tombée de la nuit (21 h 12 à Paris). Les Matzoth, le pain azyme -spécialement préparé pour Pessa'h- remplaceront le pain et tout levain. Ces derniers seront éliminés et proscrits de nos demeures, ou dûment vendus. La lettre de Dvar Torah n° 19 éclaire sur la signification et les caractéristiques de la fête de Pessa'h (ainsi que pages 291-299 du livre "Parcours..."). Cette lettre est accessible depuis notre site. Il en est de même de tous les cours et exposés relatifs à Pessa'h, diffusés sur www.dvartorah.org.

La sortie d'Égypte concerne l'ensemble du Peuple Juif. Il incombe, dès lors, à chacun de se préoccuper et de soutenir nos frères en détresse pour qu'ils puissent eux aussi réellement vivre Pessa'h comme une fête de libération et de joie.

Pessa'h Saméa'h VeKasher à tous ! Passez si possible les Sedarim en famille, dans la Kedousha et dans la joie.

Profitez de Dvar Torah autant que possible. La conjoncture est-elle morose ? Défions-la ! Plusieurs projets sont lancés : la mise en ligne des cours du Daf Hayomi (l'étude quotidienne de deux pages de Guemara), des cours de Mishnayoth, ou encore des commentaires écrits sur la Parashah. S'il vous venait l'envie de vous y associer et d'y prendre part, uniquement dans le but de procurer le plus grand profit à l'ensemble de la Communauté... Contactez-nous vite. **Les moyens nous manquent pour que nous y arrivions seuls !** Tizkou LeMitzvoth ! Qu'il vous soit donné de faire de nombreuses Mitsvoth !

YYG